Habitations Sociales du Roman Païs

CCLP

Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP le 21 mai 2014

Points présentés par le Comité

Interventions techniques

A la **drève de l'Infante à Waterloo**, tous les arbres n'étaient pas concernés par l'abattage prévu mais uniquement quelques spécimens dangereux pour les voitures en stationnement.

Les big bags enlevés par le Roman Païs dans le **quartier de la Barrière à Braine-l'Alleud** appartenaient à une société ayant probablement fait faillite entretemps, puisqu'aucune suite n'est donnée aux mises en demeure envoyées par courrier recommandé. En outre, ce travail était suivi à l'époque par un membre du personnel ayant quitté la société entre-temps.

Les relevés du **Sablon** ont été effectués par la société Ista qui par refus de certains locataires de donner accès n'a pas encore installé les puces électroniques dans tous les compteurs.

Les interventions vis-à-vis de **La Rochèle** sont parfois liées à la garantie décennale ; toutefois, la société a reçu une fin de non-recevoir de part de l'entrepreneur général qui, en ce dossier de construction, n'a pas le Roman Païs comme client.
Un courrier conjoint sera proposé au CPAS de Nivelles pour tenter d'expliquer aux Locataires la mission dévolue au Roman Païs et les implications liées à la garantie décennale. En outre, une solution sera dégagée en matière de nettoyage des communs, actuellement réalisé par une firme extérieure.

Chantiers PiVert

Les chantiers de la société font l'objet d'obligations communes, comme la présence d'un membre du personnel parlant français. Si cette personne est présente lors des réunions de chantiers, il n'est pas possible de systématiquement vérifier qu'elle est sur site durant toute la durée des travaux.

Les obligations pour les futurs chantiers seront suivies via les nouveaux cahiers des charges.

En ce qui concerne le prochain programme Pivert, l'accompagnement social sera renforcé, sur base de la première expérience. Le suivi sera amélioré grâce à la première expérience. Une limitation d'intervention par logement sera imposée pour éviter qu'un locataire soit « dérangé » durant toute la validité du marché. En outre, l'information sera la plus précise possible pour éviter que des locataires entament des travaux (ex. peintures, tapisseries…) qui seraient à recommencer après le passage des entreprises liées au PiVert.

La société a obtenu pas moins de 11 millions d'euros, qui seront investis à :

- Braine-l'Alleud : 48 logements sis avenue Allard, avenue Germinal, avenue de l'Egalité
- Nivelles : 129 logements sis rue des Merles, rue des Hirondelles, allée des Bouvreuils, rue des Roitelets, allée des Roses, boulevard de la Résistance et allée des Eglantines
- Quenast : 28 logements sis cité Germinal
- Tubize : 80 logements sis rue Bel Air, rue du Beau Séjour, avenue des Sansonnets, avenue des Chouettes, avenue des Tarins, avenue des Colombes

Soit 285 logements qui bénéficieront de travaux économiseurs d'énergie.

Habitations Sociales du Roman Païs

CCLP

Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP le 21 mai 2014

Accueil des nouveaux locataires

Le Directeur gérant rappelle les nouveaux termes de l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 janvier 2008 qui précise :

> **Art. 32.**
> Le comité assure l'information et la formation de ses membres, en partenariat avec l'Association wallonne.
> Le comité assure la publicité de son activité auprès des locataires et propriétaires. *(Dans les trois mois suivant leur arrivée dans le logement, le comité accueille les nouveaux locataires en les informant sur sa composition, son rôle, ses compétences et son activité. Pour assurer cet accueil et en fonction notamment du nombre de nouveaux locataires, de l'étendue du territoire de la société ainsi que des activités ou actions programmées, le comité:*
> *1. soit organise une session générale d'accueil de l'ensemble des nouveaux locataires arrivés les trois derniers mois;*
> *2. soit rencontre les nouveaux locataires séparément chez eux;*
> *3. soit accueille les nouveaux locataires lors d'une action spécifique organisée avec les autres locataires* – AGW du 6 juin 2013, art. 5*).*
> Le mandat des membres du comité est gratuit.

La Société demeure à la disposition du comité pour organiser au mieux cet accueil, comme le partenariat a été mis sur pied au niveau de la Fête des Voisins.

Après analyse, la Société et le Comité décident de relancer les accueils sur base du modèle précédemment mis en place. La prochaine séance sera fixée avant la réunion de septembre 2014.

Interventions diverses

- Entrée 55 : parlophonie et ascenseur en panne
- Entrée 53 : pente d'évacuation des chaudières
- Abords : nettoyage annuel des klinkers
- « Fermeture » des cheminées en toiture pour éviter les pigeons